

## ASSEMBLEE GENERALE 2019

Madame, Monsieur, cher (e) collègue,

L'année 2020 aura été marquée par une suite d'événements (grèves de début d'année – COVID 19) qui ont largement perturbés, voire empêchés de réaliser une partie de nos activités et de remplir nos obligations de club national.

Si nous avons dû nous adapter, pour répondre aux mesures qui nous étaient imposées, nous n'avons pas été en mesure, ni de tenir notre réunion annuelle des présidents de SSA (en janvier) ni tenir notre assemblée générale 2019 (en mars) et avons dû reporter, en août 2021, nos finales ANEG, au cours desquelles nous devons fêter, comme il se doit, la naissance, il y a 50 ans, de l'ANEG.

C'est donc dans un contexte inédit et particulièrement difficile que nous avons, tous ensemble, réussi à réaliser une partie de nos activités et particulièrement, celles tournées vers les gaziers et électriciens et leurs familles.

Mais ce contexte ne nous dispense pas de remplir nos obligations et en premier lieu la tenue de notre assemblée générale 2019, qui doit se tenir impérativement avant la fin de cette année.

C'est la raison pour laquelle, notre comité directeur a décidé d'organiser cette assemblée générale de façon dématérialisée, comme l'ont fait de nombreux clubs et même quelques fédérations auxquelles nous sommes affiliés.

Avec le comité directeur, nous avons donc lancé la procédure auprès de tous les présidents de SSA qui auront la charge d'organiser les votes (voir annexe 1)

Nous vous adressons donc un lien vous permettant de récupérer l'ensemble des documents, tels qu'ils vous auraient été soumis à l'assemblée générale de mars et sur lesquels nous sollicitons vos votes.

Ils vous permettront aussi, jusqu'au 30 novembre 2020, de poser, via le site de l'ANEG, les questions que vous voudrez bien poser et qui alimenteront le débat démocratique.

Conformément à nos statuts et règlement intérieur, les votes se feront au travers vos délégués de SSA, que vous mandaterez pour voter entre le 30 novembre et le 13 décembre 2020, selon les modalités que nous sommes en train d'élaborer et que nous vous communiquerons.

Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre président de SSA, afin de déterminer ensemble vos opérations de votes et d'expressions.

Pour celles et ceux qui ne sont pas inscrits dans une SSA (SSA ANEG), c'est le secrétaire général de l'ANEG, comme le stipulent nos statuts et notre règlement intérieur, qui fera office de président de SSA et qui déterminera, avec vous, les délégués (demande de volontaires) qui auront en charge de voter.

Espérant que cette procédure inhabituelle n'empêche nullement l'expression de toutes et tous, nous restons à votre entière disposition, pour vous accompagner dans ce moment de démocratie indispensable à la vie de notre club.

Prenez soin de vous et de tous vos proches.

Le Président de l'ANEG

Patrick BELLIVIER